

## FéMaSaC exceptionnellement fermée du 4 au 8 mai inclus

### Adhésion 2015

N'oubliez pas de renouveler votre adhésion ou nous rejoindre pour la 1ère fois !  
[Bulletin d'adhésion 2015](#)

### Nouveau conseil d'administration à la FéMaSaC

Elu lors de l'Assemblée Générale du 9 avril dernier, nous avons le plaisir de vous présenter le nouveau conseil d'administration de la FéMaSaC.

Instance	Titre	Prénom - NOM	Fonction	Profession	MSP
C o n s e i l a d m i n i s t r a t i o n	BUREAU	Dr Dominique ROSSI	Président	Médecin généraliste	MSP Noidans le Ferroux
		Dr Philippe CHAZERAND	Vice-Présidente	Médecin généraliste	MSP Pagny
		Dr Christian REUILLARD	Secrétaire	Médecin généraliste	MSP Nouvelle Cromary
		Dr Raphaël BARTIER	Secrétaire adjoint	Médecin généraliste	MSP Rigney (projet)
		M. Eric VERNIER	Trésorier	Directeur CSI	MSP Pont de Roide
		Dr Benoit RICHARD	Trésorier adjoint	Pharmacien	MSP Beure
	Dr Arnaud BLESSEMAILLE	Administrateur	Médecin généraliste	MSP Baume les Dames	
	Dr Marcel BEURET	Administrateur	Médecin généraliste	PS Montenois	
	Dr Boris OVTCHAROFF	Administrateur	Médecin généraliste	MSP Levier (projet)	
	Dr Catherine ELSASS	Administrateur	Médecin généraliste	CS Belfort	
	Dr Lise-Marie DESCHAMPS	Administrateur	Médecin généraliste	MSP Nozeroy	
	Dr Emilie PIERRON PRUDENT	Administrateur	Médecin généraliste	MSP Besançon	
	Dr Laurent RIGAUT	Administrateur	Médecin généraliste	MSP Bletterans	

### Complémentaire santé employeur obligatoire

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, tous les employeurs auront dû mettre en place une couverture santé obligatoire pour leurs salariés, que ces derniers y adhèrent ou non. Cette couverture santé doit respecter certaines règles de garanties, de financement, de procédure... Venez vous informer sur vos obligations le **jeudi 21 mai, 20h à Besançon**.  
[Programme et bulletin d'inscription](#)

### Prescription d'actes infirmiers : votre avis nous intéresse !

Dans le cadre de la gestion des événements indésirables associés aux soins primaires, Marion MANZONI – stagiaire à la FéMaSaC - réalise une étude sur la conformité rédactionnelle des prescriptions informatisées.

Un événement indésirables associés aux soins primaires « est un événement ou une circonstance associé aux soins, qui aurait pu entraîner ou a entraîné une atteinte pour un patient et dont on souhaite qu'il ne se produise pas de nouveau\* ». Par exemples : erreur de dossier patient due à l'homonymie, retard de réalisation d'un acte infirmier, mauvaise voie d'administration...

**A la suite d'entretiens avec quelques infirmiers, les imprécisions/erreurs de prescription d'injections de produits pharmaceutiques ont été citées à plusieurs reprises.**

**Afin de valider cette affirmation ou de la réfuter, nous remercions les infirmier(e)s de prendre 5 minutes pour remplir [ce questionnaire en ligne](#).**

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter Marion au 03 81 47 08 22 ou par [mail](mailto:mail).

Pour supprimer votre nom de notre liste d'abonnés, [cliquez ici](#).

Des questions ou commentaires ? Une information à diffuser ? Envoyez un courriel à [contact@femasac.fr](mailto:contact@femasac.fr)